



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 avril 2017**

Décision n° **CP-2017-1547**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Bureaux Sainth ou toute personne morale désignée par elle, d'un bâtiment de bureaux situé au 32, rue Sainte Hélène

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Laurent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mars 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 04 avril 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Passi, Crimier (pouvoir à Mme Laurent), Vesco (pouvoir à M. Bernard), Vincent (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Rabatel, Piantoni.

**Commission permanente du 3 avril 2017****Décision n° CP-2017-1547**

objet :	<b>Plan de cession - Développement économique - Cession, à titre onéreux, à la société civile immobilière (SCI) Bureaux Sainth ou toute personne morale désignée par elle, d'un bâtiment de bureaux situé au 32, rue Sainte Hélène</b>
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 20 mars 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

**I - Contexte**

La Métropole de Lyon est propriétaire d'un bien immobilier situé au 32, rue Sainte-Hélène à Lyon 2°, à l'angle avec la rue de la Charité.

Ce bien a accueilli, jusqu'en février dernier, la Maison rhodanienne de l'environnement (MRE), relocalisée depuis dans des locaux proches de la halle Tony Garnier à Gerland.

La part indivis du Département du Rhône a fait l'objet du transfert à la Métropole au moment de la création de celle-ci.

Ainsi libéré, ce bien n'accueille plus d'activité et ne présente plus d'intérêt au regard des politiques publiques de la Métropole. Il a ainsi été inscrit au plan de cession.

La société par action simplifiée (SAS) Dentressangle Initiative s'est montrée intéressée par l'acquisition de ce bien. En effet, cette société a son siège situé au 30 bis, rue Sainte-Hélène. Ce rachat permettrait l'extension de ses bureaux nécessaire à son activité. Ainsi, une cession de ce foncier a été envisagée.

**II - Désignation du bien cédé**

Il s'agit d'un immeuble de bureaux, composé :

- d'un bâtiment sur rue avec entrée rue de la Charité comprenant des caves, un rez-de-chaussée, un étage et des combles aménagés,

- d'un bâtiment attenant sur cour comprenant un rez-de-chaussée et un étage dont l'entrée située rue Sainte-Hélène est en retrait par rapport à l'alignement de la rue et permet l'aménagement d'un espace-jardin situé sur la parcelle.

Sa surface utile est de 835,20 mètres carrés.

La parcelle supportant cet immeuble, d'une superficie d'environ 502 mètres carrés, est issue de la parcelle cadastrée AS 43.

### III - Conditions de la cession

Il est proposé, par la présente décision, la cession de ce bien à la société civile immobilière (SCI) Bureaux Sainth dont le gérant est monsieur Norbert Dentressangle ou toute personne morale désignée par elle.

Le prix de cession entre la Métropole et la SCI Bureaux Sainth est de 1 650 000 €, conforme à l'estimation de France domaine.

La réitération de cette vente est prévue au plus tard le 30 septembre 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 15 novembre 2016, figurant en pièce jointe ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** la cession, à la SCI Bureaux Sainth ou toute personne morale désignée par elle, au prix de 1 650 000 €, d'un bâtiment de bureaux situé au 32, rue Sainte-Hélène à Lyon 2°, dans le cadre du plan de cession de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

**3° - La recette** correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4946A, pour un montant de 2 575 227 € en dépenses et l'opération n° 0P07O4497, le 30 janvier 2017 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

**4° - La cession** patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 1 650 000 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 662 382,96 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 2118 - fonction 01 - opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 avril 2017.**

.